



Fiche de Données de Sécurité

CR60

Section 1. Identification

Identificateur du produit : CR60

Autre moyen d'identification : Aucun

Usage recommandé : Enduit hydrofuge sur les structures de béton ou de maçonnerie

Données relatives au fournisseur :

Condor Chimiques inc. / Condor Chemicals inc.

2645-B, boulevard Terra-Jet

Saint-Cyrille-de-Wendover

Québec, Canada, J1Z 1B3

Téléphone : 819-474-6661

Numéro de téléphone en cas d'urgence :

(819) 474-6661

CANUTEC : (613) 996-6666

Section 2. Identification des dangers

Classification :



Liquide inflammable, Catégorie 3

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée, Catégorie 1

Danger par aspiration, Catégorie 1

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P331 : NE PAS faire vomir.
P370+P378 : En cas d'incendie : Voir section 5 pour moyens d'extinction.
P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Asphalte	8052-42-4	30 à 60
Solvant stoddard	8052-41-3	30 à 60

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Peau : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

Inhalation : Amener la victime consciente à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :

Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Inflammabilité du produit :

Inflammable

Point d'éclair :

43°C / 109.4°F Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation :

245°C / 473°F approximativement

Produits de combustion :

Oxydes de carbone et oxydes de soufre.

Mesures spéciales de protection pour les pompiers :

Porter un appareil respiratoire autonome muni d'un masque facial complet et des vêtements protecteurs adéquats. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse, Agent chimique sec, Ne pas utiliser de jet d'eau.

Limite inférieure d'explosion :

1%

Limite supérieure d'explosion :

6%

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Bien aérer la zone. Éliminer les sources d'ignition.

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence : Évacuer la zone.

Pour le personnel des services d'urgence : Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des sources de chaleur. Conserver à l'abri des matières oxydantes.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle :

Composant	CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Asphalte	8052-42-4	VEMP	5 mg/m3	CNESST
Solvantstoddard	8052-41-3	VEMP	525 mg/m3	CNESST

Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux/visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau : Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Noir

Odeur : Solvant

Point de congélation/de fusion : Donnée non disponible

Point d'ébullition : De 90°C / 194°F à 150°C / 302°F

Apparence : Liquide épais

Limite inférieure d'explosion : 1%
Limite supérieure d'explosion : 6%
Point d'éclair : 43°C / 109.4°F Pensky-Martens
Température d'auto-inflammation : 245°C / 473°F approximativement
pH : Donnée non disponible
Solubilité : Insoluble
Tension vapeur : 0.93 kPa (7 mm Hg)
Densité : 0.965 g/mL
Densité de vapeur relative : 3.9 (air = 1)
Taux d'évaporation : 0.10 à 0.15 (Acétate de butyle = 1)
COV : 350 g/L maximum
Volatilité : 30 à 35% (v/v)

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes, étincelles et décharges électrostatiques.
Matériaux incompatibles : Agents oxydants (combustibles) forts
Produits de combustion : Oxydes de carbone, oxydes de soufre

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë :

Asphalte	8052-42-4	DL ₅₀ Orale : Rat > 5000 mg/kg
Solvant stoddard	8052-41-3	DL ₅₀ Orale : Rat > 5000 mg/kg DL ₅₀ Cutané : Lapin > 3000 mg/kg CL ₅₀ Inhalation : Rat > 5.5 mg/l -4h CL ₅₀ Inhalation : Rat = 1400 ppm - 8h

Corrosion/irritation de la peau :

Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaires :

Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutané :

Non applicable

Effets mutagènes sur les cellules germinales :

Non applicable

Cancérogénicité :

Asphalte : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour le système reproducteur :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :

Non applicable

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Solvant stoddard : Risque avéré d'effets graves pour les reins et le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Danger par aspiration :

Solvant stoddard : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Information pour les voies d'entrées potentiels :

Peau, yeux, inhalation et ingestion.

Section 12. Données écologiques**Toxicité :**

Aucune

Persistance et dégradabilité :

Données non disponibles

Potentiel de bioaccumulation :

Données non disponibles

Mobilité dans le sol :

Données non disponibles

Autres effets nocifs :

Données non disponibles

Section 13. Données sur l'élimination**Méthodes d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

Section 14. Informations relatives au transport

TMD		
# UN :UN1999	Nom d'expédition : Goudrons liquides, y compris les liants routiers et les cutbacks bitumineux	
Classe :3	Groupe d'emballage :III	

Le point d'éclair de ce produit est supérieur à 37.8°C. Donc, conformément à l'article 1.33 du Règlement sur le TMD, les contenants de 450L et moins peuvent être expédiés comme des contenants non réglementés.

DOT		
# UN :UN1999	Nom d'expédition : Goudrons liquides, y compris les liants routiers et les cutbacks bitumineux	
Classe :3	Groupe d'emballage :III	

IMDG			
# UN :UN1999	Nom d'expédition : Goudrons liquides, y compris les liants routiers et les cutbacks bitumineux		
Classe :3	Groupe d'emballage :III	EMS-No :	

IATA		
# UN :UN1999	Nom d'expédition : Goudrons liquides, y compris les liants routiers et les cutbacks bitumineux	
Classe :3	Groupe d'emballage :III	

Section 15. Informations sur la réglementation

Classification NFPA :



Santé : 1
Inflammabilité : 2
Réactivité : 0
Conditions spéciales : 0

Légende = 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Section 16. Autres informations

Date de préparation de la fiche d'origine :

2017-12-01

Version :

2.00

Validé par :

Condor Chimiques inc.

Avis au lecteur :

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Condor Chimiques inc., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Références :

- Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.
- RTECS du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fiches signalétiques des composantes du fabricant.
- Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).
- Transport des marchandises dangereuses – Transports Canada.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca>